Comme chaque année la CGT déplore que des collègues soient écartés d'une promotion à laquelle elles et ils peuvent statutairement prétendre. Les agents subissent déjà des surcharges de travail liées aux suppressions, aux vacances d'emplois ainsi qu'à l'accumulation des réformes. Alors même que toutes et tous acquièrent de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications et accomplissent des missions relevant bien souvent de la catégorie supérieure, vous les excluez de toute promotion.

Actuellement, le constat est alarmant : les taux de promus/promouvables reste réduits comme peau de chagrin, à 10 % en 2019 examen professionnel et tableau d'avancement compris.

Pour la CGT, c'est inacceptable ! 9 286 agents se retrouvent lésés faisant les frais des politiques de réduction budgétaire.

La CGT Finances Publiques revendique une carrière linéaire.

A défaut, dans le contexte de gestion imposé par la Direction générale, elle exige, a minima, l'inscription de l'ensemble des personnels qui remplissent les conditions statutaires (9 709 agents au titre de la promotion 2019).

Par ailleurs, les élus de la CGT Finances Publiques déplorent l'attitude de l'administration consistant à examiner les dossiers en CAPN comme si elle examinait une liste d'aptitude.

Ainsi, cette année, au stade du projet, vous proposez d'écarter 12 collègues du tableau d'avancement : 1 au motif de majoration d'ancienneté au cours des 3 années précédentes, 3 ayant fait l'objet d'une cotation « insuffisant », 4 pour contexte ou sanction disciplinaire, 1 non évalué au titre d'une ou deux des 3 dernières années, 3 ayant fait l'objet ces trois dernières années de critiques ou de réserves sur la manière de servir.

Si vous n'aviez pas décidé arbitrairement de supprimer les CAPL, ces collègues auraient pu être défendu.es à ce niveau.
La CGT Finances Publiques reste opposée à cette décision, qui vient amputer les personnels d'un droit. La CAPL n'était certes que préparatoire à la CAPN, mais elle permettait une première approche de la situation des collègues concernés par les élus de proximité. Par cette information en amont, des renseignements complémentaires étaient ainsi fournis à la CAPN.

Il est étonnant qu'après avoir tout fait pour liquider les CAPL de tableau d'avancement, celles-ci vous apparaissent désormais comme un élément essentiel de certaines règles de gestion.

../..

suite piece jointe

Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Tableau d'Avancement
CAP B

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *